



Conseil général du 9 décembre 2014

**Rapport n° 11
du Conseil communal**

6. Budget 2015

Travail d'élaboration du budget

L'élaboration du budget 2015 a subi plusieurs modifications jusqu'à sa version finale, qui vous est proposée. Ces travaux successifs ont été fortement influencés par les objectifs fixés par le Conseil Communal (ci-après le CC) en matière de "santé financière" et les besoins en investissements. Afin d'appréhender pleinement cette élaboration délicate il est important d'expliquer les différentes phases chronologiques successives.

Septembre : Le premier jet du budget établi par le caissier fait apparaître un excédent de charges de 311'000 francs. Ce budget est transmis le 1^{er} octobre aux membres du CC pour étude.

23 octobre : Lors de sa première séance de travail sur le budget, le CC se fixe pour objectif de réduire le déficit afin de le rapprocher de 200'000 francs. Cette somme qui peut paraître arbitraire est considérée comme acceptable, si le CC continue sa politique actuelle qui vise un contrôle strict des dépenses pour limiter le déficit dans les comptes finaux. Les différentes rubriques sont revues et de nombreuses petites modifications apportées. De plus, différentes mesures plus importantes sont adoptées, à savoir :

- Augmentation de la taxe immobilière à 1,2 ‰ contre 1,1 ‰ actuellement (+30'000);
- Divers reports de dépenses non prioritaires, modifications comptables (+22'000);
- Diminution du poste 0111.300.00, "salaires du CC" de 5'000.- francs;
- Moratoire de 2 ans sur le versement des allocations de formation et de naissance (+37'000 par an).

Suite aux efforts conséquents consentis, le déficit est ainsi ramené à 222'000 francs, près de l'objectif fixé. Il est approuvé par la Commission de gestion, de vérification des comptes et des finances (ci-après la CGVF) lors de sa séance du 29 octobre.

3 novembre : Préavis négatif du service des communes pour l'investissement de 3,3 millions lié à la halle polyvalente de Montsevelier. Ce préavis découle de l'étude du premier plan financier établi par notre commune (plan qui se base sur les comptes 2013 et le budget 2014 et qui intègre une augmentation de la quotité de 1/10^{ème} dès 2016). Le canton se base principalement sur le constat suivant pour émettre ce préavis : "en respectant le plan des investissements, la commune se retrouve en situation de découvert dès le 31 décembre 2017...".

11 novembre : La séance du CC est précédée d'une rencontre avec la commission spéciale de la halle. Ce soir-là, le CC qui a remis l'ouvrage sur le métier suite au préavis négatif du canton prend les décisions suivantes :

- ✓ Mettre au budget 2015 la construction de la halle polyvalente telle que votée en 2012;
- ✓ Modifier le budget 2015 pour optimiser nos possibilités d'obtenir le feu vert cantonal pour le projet de halle polyvalente.

Dans le détail, les mesures suivantes sont proposées :

- Confirmation des mesures décidées le 23 octobre, dont la pertinence est confirmée;
- Augmentation anticipée de la quotité d'impôts à 2,25 dès 2015 (au lieu de 2.15 en 2015 puis 2.25 dès 2016) **ce qui permet d'affecter 241'000 francs aux investissements** (donc pour la halle). Etant donné notre faible capacité d'autofinancement cette mesure était de toute façon prévue en 2016 pour remplacer l'allocation de fusion qui amènera encore 222'000 francs en 2015. Il s'agit simplement de l'appliquer avec une année d'avance. La CGVF juge cette augmentation d'impôts inéluctable. Cette mesure phare est doublement importante : elle permet **d'augmenter notre capacité d'autofinancement en 2015**, mais permettra aussi **d'augmenter la fortune** dans le but d'optimiser nos chances de la garder positive à long terme;
- Intégrer dans le prochain plan financier les 50'000 francs de dons de citoyens de notre commune, liés à la décision de réalisation de la halle;
- Intégrer dans le prochain plan financier le don qui sera effectué par les sociétés réunies de Montsevelier (modalités à définir pour un montant d'environ 40'000 francs);
- Favoriser la création d'un groupe de collecte de fonds "extra- autorités-communales" spécifique à la halle;
- Agender une table ronde "financière" avant le CG du 9 décembre pour permettre aux acteurs de la commune d'échanger avant l'adoption du budget 2015.

Résultat et perspectives

Au final, le budget proposé affiche un résultat positif de 35'900 francs. Ces chiffres positifs sont à examiner avec beaucoup de prudence. Dès 2015, et surtout dès la réalisation des importants investissements prévus, le résultat se verra à nouveau beaucoup plus teinté de rouge. Les raisons principales en sont :

- Dès 2016, disparition de l'allocation de fusion (-222'000);
- Dès 2017, au moins 150'000 francs de charges supplémentaires liées aux nouveaux investissements (intérêts de la dette, dépréciations);
- Dès 2016, reprise de la baisse fiscale annuelle de 1% (- 50'000).

Au total, dès 2016 ou 2017 le compte de fonctionnement sera péjoré de 400'000 francs par rapport au résultat 2015. Le CC vous invite donc à considérer le résultat positif d'aujourd'hui avec beaucoup de prudence et à ne pas négliger la vision à moyen terme.

Investissements

Ce budget est basé sur 3,76 mio d'investissements. Grâce aux efforts de désendettement consentis ces dernières années et aux mesures proposées par le CC, la capacité d'autofinancement se montera à 825'000 francs.

La planification financière sur 5 ans est basée sur un besoin de financement de 5,3 mio. Il est communément recommandé d'autofinancer ces investissements à hauteur de 80%. **Donc, avec une somme de 1,06 mio par an sur 5 ans, notre commune doit, dans la mesure du possible, trouver environ 850'000 francs par année.** Pour 2015, l'autofinancement est donc suffisant. A moyen terme, il s'agira à tous les acteurs de la commune de continuer à trouver des solutions pour compenser les effets négatifs qui pèjoreront le compte de fonctionnement.

Impact des décisions cantonales concernant la fiscalité

En 2015, la diminution annuelle de 1% de la fiscalité est suspendue. Elle reprendra en 2016. Le présent budget en tient compte.

Impact des charges liées

Les charges liées cantonales sont relativement stables, sauf pour la participation communale à l'action sociale en hausse de 40'000 francs à presque 800'000 francs (+5.2%).

Par contre, les mesures OPTIMA auront un effet neutre sur les communes qui n'en profiteront pas. Cette solution semble peu équitable du point de vue communal. En effet, lorsque les charges augmentent dans les domaines où canton et communes se les partagent (l'enseignement, action sociale,...), ces hausses sont réparties selon une clé définie entre canton et communes. Par contre, avec OPTIMA, les baisses de charges décidées se feront uniquement au profit du canton sans que les communes n'en profitent (mesure no 125). De plus, au moment de la rédaction de ce message le rapport sur la répartition des charges canton-communes, promis pour cet automne, se fait attendre ...

Autres points importants à relever

- Non remplacement d'un EPT de 0,5 à l'administration;
- Le poste "autorités, administration générale", entièrement sous "contrôle communal" est en baisse de 11,5% (-72'000).
- Les bourgeoisies présentent toutes trois des budgets légèrement positifs. A noter, que suite à la fusion, une refonte des imputations entre les bourgeoisies et la commune (qui se veulent plus équitables entre bourgeoisies) est implémentée dès les budgets 2015.

Moratoire sur les allocations de formation et de naissance

Le CC propose au budget 2015 un moratoire de 2 ans sur le versement des allocations de formation (-27'000/an) et de naissance (-10'000/an). Ces mesures sont intégrées dans le budget proposé. Cependant, **ces prestations découlent de règlements qui sont de la compétence du CG.** Le service des communes, propose qu'un vote préalable sur ces 2 moratoires soit effectué par le CG avant les votes habituels sur le budget. Si vous acceptez ces moratoires, vous, les élus actuels, aurez la possibilité de vous prononcer à nouveau sur ce sujet en fonction de l'évolution des finances communales. **La solution du moratoire a été choisie par le CC, car les propositions ne sont pas politiques, mais répondent à un impératif financier,** tout en touchant des allocations qui ne font pas partie des prestations inaliénables des communes.

Quotité d'impôts et taxes, modifications 2015

- Augmentation de la quotité à 2,25 (anticipation d'un an);
- Augmentation de la taxe immobilière de 1,1 à 1,2 %;
- Taxes de séjour ajustées selon nouveau règlement adopté en 2014;
- Taxe des eaux usées inchangée en 2015, mais avec la perspective d'une augmentation nécessaire dès 2016 afin de financer les travaux découlant du PGEE.

Commentaire

Les dernières modifications du budget proposées par le CC dans sa séance du 11 novembre et les promesses de dons permettent d'apporter 330'000 francs supplémentaires dans la caisse communale. Le résultat positif de 35'900 francs est considéré par le CC comme un important effort, tant au niveau des nouvelles taxes que des suspensions de prestations. La capacité d'autofinancement requise par les projets et le niveau de la fortune communale dépendent de cet important effort communautaire.

Cependant, le CC est convaincu que l'ensemble des efforts consentis devraient permettre à la commune d'effectuer les investissements considérés comme indispensables. Ils garantissent la pérennité de nos infrastructures et leur qualité, sur lesquelles repose "la vie" villageoise que ce soit au travers des écoles, des sociétés ou tout simplement des loisirs des citoyens.

En conséquence, la CGVF et le Conseil communal vous invitent à accepter les moratoires proposés, le budget 2015, la quotité et les taxes 2015, le tarif des vacances des membres des autorités ainsi que le budget des investissements 2015.

7. Nomination de deux membres à la commission de l'école primaire Vermes-Vicques

Vincent Eschmann a fait récemment son entrée au Parlement jurassien en tant que député-suppléant. Dans ce contexte et déjà fortement engagé au niveau de la politique locale, il a pris la décision de quitter la commission d'école primaire de Vermes-Vicques avec effet au 31 décembre 2014. Monsieur Eschmann avait été proposé par la section locale du PDC-JDC. C'est donc à juste titre que cette section politique propose la candidature de Monsieur **Stéphane Léanza** afin de lui succéder. Monsieur Léanza est électronicien et père de trois enfants en âge de scolarité.

Récemment, le Conseil communal a pris acte également de la démission de Madame Janique Fleury de la commission d'école Vermes-Vicques pour le 31 décembre 2014. Sa décision est motivée par des questions de disponibilité.

Actuelle représentante de l'APE lors des séances de commission d'école, Madame **Véronique Barbier** de Vicques est vivement intéressée à lui succéder. Sa candidature est donc proposée au Conseil général en vue d'une éventuelle nomination. Les partis politiques ont toutefois la possibilité, s'ils le souhaitent, de proposer d'autre-s candidat-s pour assumer ce mandat.

8. Nomination d'un membre à la commission rurale, de l'urbanisme, des constructions et des bâtiments publics

Au soir du 4 novembre 2014, le Conseil communal a pris acte de la démission de Monsieur Cédric Eschmann de la commission rurale, de l'urbanisme, des constructions et des bâtiments publics avec effet au 31 décembre 2014.

Afin de garantir son remplacement, la section locale du PCSI et ouverture a été invitée récemment à lui désigner un successeur. La candidature qui nous sera transmise sera soumise au Conseil général pour validation, pour autant qu'elle nous parvienne d'ici au 9 décembre 2014. Dans le cas contraire, le remplaçant de Monsieur Eschmann devra être nommé à l'occasion de la première séance 2015 du Conseil général.

Vicques, le 18 novembre 2014

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL



Michel Brahier
Président

Catherine Marquis
Secrétaire